

MATIÈRES ACCEPTÉES

- **Appareil réfrigérant ou de climatisation domestique**
(gaz réfrigérants)
- **Électroménagers**
- **Produits électroniques**
(ex. : ordinateurs, cellulaires, imprimantes, systèmes audio, téléviseurs, etc.)
- **Articles destinés au réemploi**
- **Meubles rembourrés encombrants**
(ex. : canapés, fauteuils, matelas, etc.)
- **Contenants, emballages et imprimés**
- **Métaux**
- **Pneus de vélo, chambres à air et pneus d'automobile hors d'usage de diamètre global de 84 cm ou moins**
- **Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)**
(ex. : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, céramique, brique, pavé-uni, asphalte, béton)
- **Terre non contaminée**
- **Résidus domestiques dangereux (RDD)**
(ex. : peinture, huile, solvants, pesticides, chlore, etc.)
- **Résidus verts**
(ex. : résidus de jardinage et feuilles mortes)
- **Vêtements et accessoires**
(linge de lit, de table et de cuisine, etc.)

CONSIGNES À RESPECTER

- Vérifier la longueur des véhicules acceptés par écocentre sur le site **Montréal.ca**
- Respecter les consignes du personnel des écocentres, ainsi que les règles et la signalisation sur le site
- Déposer les matières en vrac aux écocentres afin de maximiser le tri, à l'exception des matières poussiéreuses qui doivent obligatoirement être emballées pour des raisons de santé et de sécurité.

Il est interdit d'utiliser la violence verbale ou physique sur le site de l'écocentre. La Ville refuse l'accès au site à tout citoyen ayant un comportement inadéquat.

Pour votre sécurité lors de votre visite à l'écocentre, il est recommandé de porter des lunettes de protection, des souliers fermés ainsi que des gants pour effectuer le tri et le déchargement de vos matières.

Montréal.ca

VDM (07-26) 2615 - 01

écocentres

Vos centres de récupération

Montréal

DES CENTRES DE RÉCUPÉRATION

Les écocentres sont des sites de réemploi et de récupération de matières résiduelles accessibles à toute la population de l'agglomération montréalaise. On y reçoit, entre autres, des résidus de construction et de rénovation, des résidus domestiques dangereux et des articles pouvant être réutilisés. Les écocentres permettent ainsi de détourner de l'enfouissement une quantité importante de matières résiduelles.

BIEN TRIER POUR MIEUX RECYCLER

Le tri préalable facilite le déroulement de la visite à l'écocentre et en écourté la durée.

Les matières séparées peuvent être réacheminées plus facilement vers des centres de traitement spécialisés.





HORAIRE D'HIVER*

Du 15 octobre au 14 avril
Du mardi au samedi, de 10 h à 18 h

HORAIRE D'ÉTÉ*

Du 15 avril au 14 octobre
Du mardi au dimanche, de 8 h à 18 h

* L'horaire habituel s'applique aux jours fériés,
à l'exception de la période des fêtes

Notez que les horaires indiqués sur ce dépliant sont
sujets à changement sans préavis.

INFORMATION

Montréal.ca
311

ACCÈS ET TARIFICATION

Population de l'agglomération

- Présentez-vous en personne avec une preuve de résidence sur l'île de Montréal et une carte d'identité avec photo
- Matériaux de construction :
 - 12 m³ gratuits. Tout m³ excédentaire vous sera facturé selon le tarif en vigueur, disponible sur le site Montréal.ca
 - minimum 1 m³ enregistré à chaque visite
 - maximum de 15 visites par année, sauf pour Saint-Laurent et LaSalle, où les visites sont illimitées
- Autres matières sans frais, des limites peuvent s'appliquer
- Nonobstant ce qui est mentionné ci-haut, des limites par visite peuvent s'appliquer pour des enjeux de capacité d'entreposage

Entreprises du domaine de la construction

- Fournir une preuve que l'entreprise est située sur l'île de Montréal (ou être accompagné d'un résident de l'agglomération chez qui les travaux ont été effectués)
- Matériaux de construction :
 - Tarif en vigueur, applicable en tout temps, disponible sur le site Montréal.ca
 - minimum 1 m³ enregistré à chaque visite
 - maximum de 15 visites par année, sauf pour Saint-Laurent et LaSalle, où les visites sont illimitées
- Métaux, résidus verts et produits électroniques sans frais, des limites peuvent s'appliquer pour des enjeux de capacité d'entreposage
- Les autres matières sont refusées